



Amiens, le 17 juin

A Madame le Recteur de l'Académie d'Amiens,

20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80 063 Amiens cedex 9

Objet : demande d'audience sur le paritarisme

Madame le Recteur,

Pour les mutations comme pour l'ensemble de leur carrière, les personnels veulent le respect de règles, fixes, équitables et transparentes, définies en concertation avec leurs représentants. Il s'agit là d'un acquis social majeur dont le respect est une garantie contre l'arbitraire.

Cette année, en informant les personnels individuellement de leur affectation dès le 2 juin, donc avant la tenue des CAP et des FPMA les 16 et 17 juin, le Rectorat a remis en cause le rôle des Commissions Paritaires.

Les organisations syndicales soussignées vous rappellent la demande unitaire faite au Rectorat lors de la Commission des certifiés du 16 avril 2009 de ne pas communiquer le projet de mouvement intra avant la tenue des CAP et FPMA.

Placées devant le fait accompli de la mise en place de ce dispositif dit de « mobilité », elles demandent à être reçues au plus vite, afin de faire le bilan de ce mouvement intra-académique.

Nous tenons également à vous rencontrer au sujet de la circulaire sur « le suivi des personnels en difficulté » et sur la question des TZR: suppressions de postes à la rentrée 2009, affectations et conditions de travail.

En vous priant de recevoir, madame le Recteur, nos salutations syndicales.

Pour le Sgen-CFDT
Sophie Santraud -
SA

Pour le SE-UNSA
Etienne Sauvage-
SA

Pour FO
H.Mathé-SA

Pour la CGT
Dominique Hemmer
SA

Pour SUD
O. Girardot-SA